

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES
COMBATTANTS DE LA LIBERTÉ DE LA PATRIE**

**CENTRE NATIONAL DE COORDINATION DE
L'ACTION CONTRE LES MINES
EN GUINÉE-BISSAU – (CAAMI)**

GOVERNEMENT DE GUINEE-BISSAU

Bissau 22 au 24 Junho 2021

1

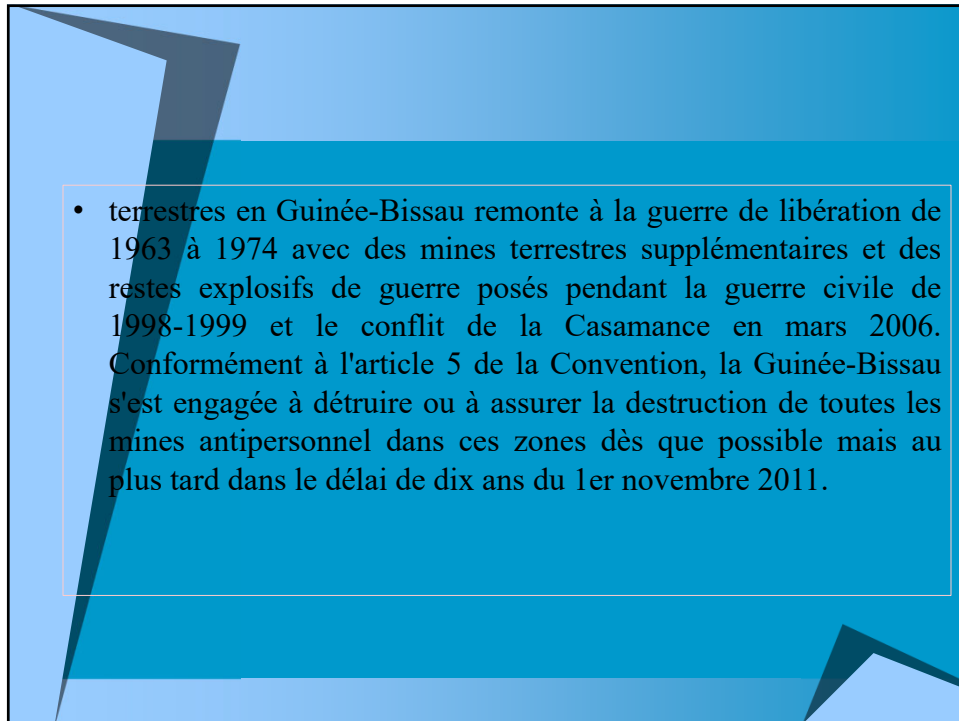
□ Excellence,

□ J'ai l'honneur de vous présenter une demande de prolongation en votre qualité de Président du Comité sur l'application de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et leur Destruction.

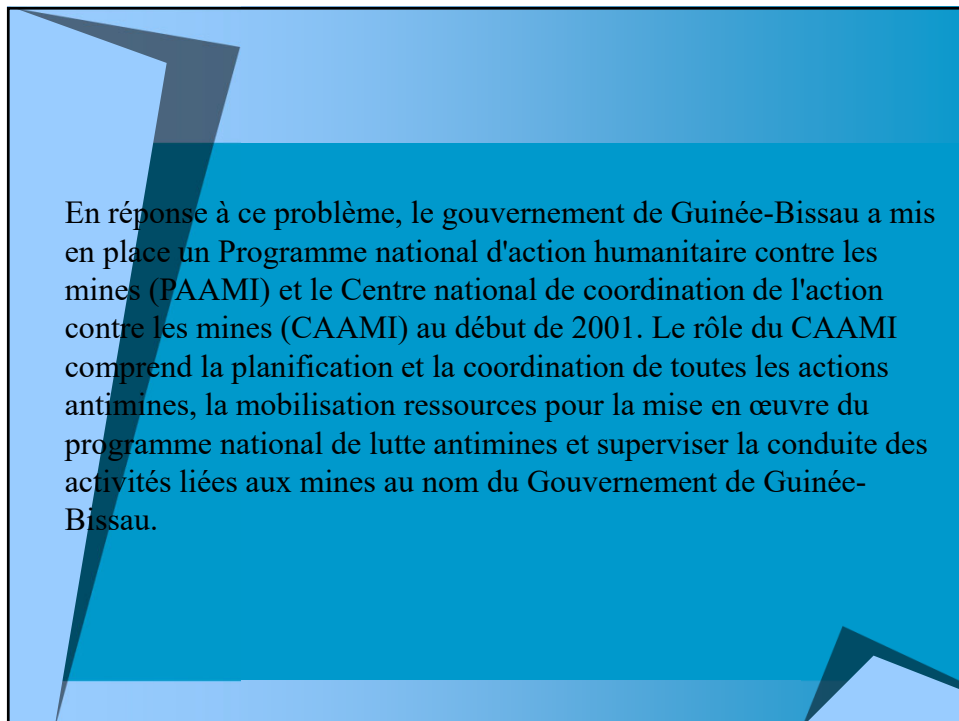
□ La Guinée-Bissau a ratifié la Convention le 22 mai 2001, et la Convention est entrée en vigueur pour la Guinée-Bissau le 1er novembre 2001.

□ Dans son rapport initial au titre de l'article 7, la Guinée-Bissau a signalé des zones sous notre juridiction ou notre contrôle dans lesquelles des mines antipersonnel étaient connues ou soupçonnées d'être en place. Comme la Guinée-Bissau l'a signalé, le problème des mines

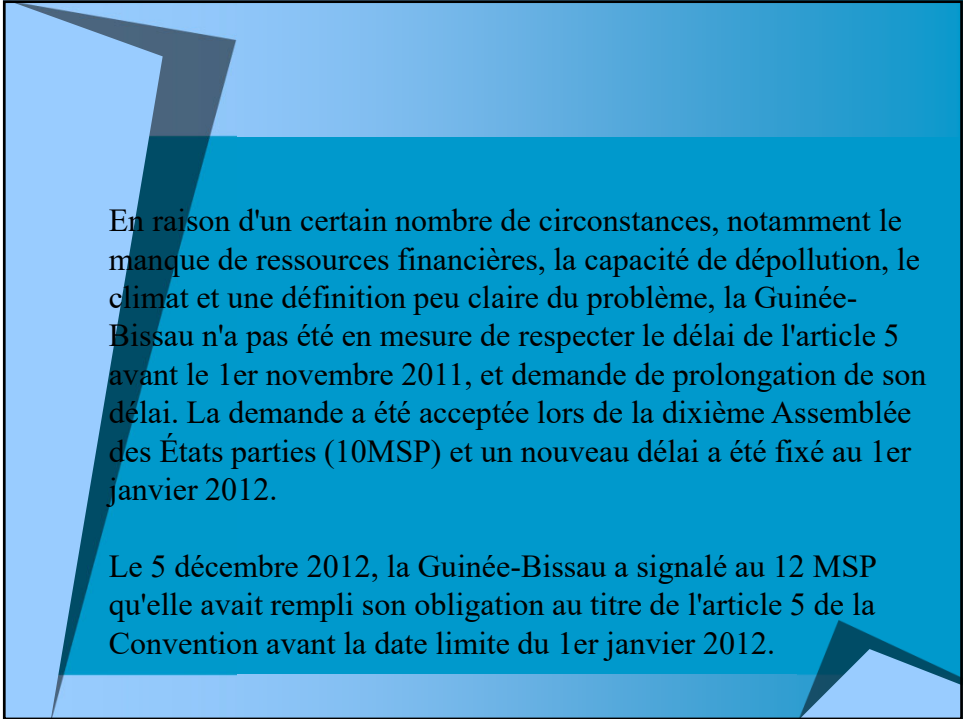
2



3



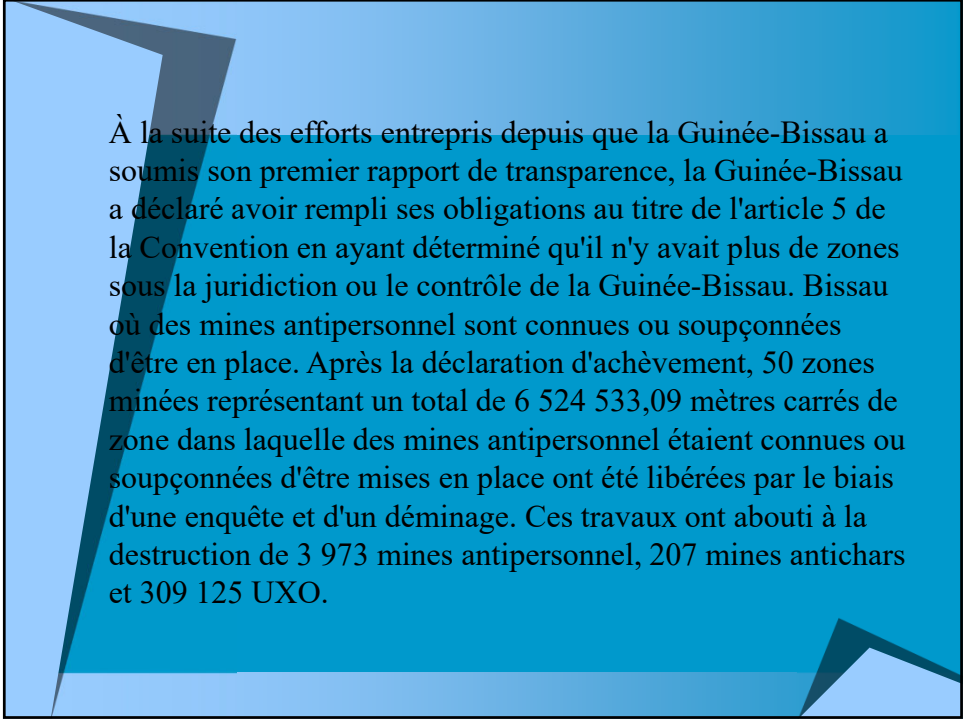
4



En raison d'un certain nombre de circonstances, notamment le manque de ressources financières, la capacité de dépollution, le climat et une définition peu claire du problème, la Guinée-Bissau n'a pas été en mesure de respecter le délai de l'article 5 avant le 1er novembre 2011, et demande de prolongation de son délai. La demande a été acceptée lors de la dixième Assemblée des États parties (10MSP) et un nouveau délai a été fixé au 1er janvier 2012.

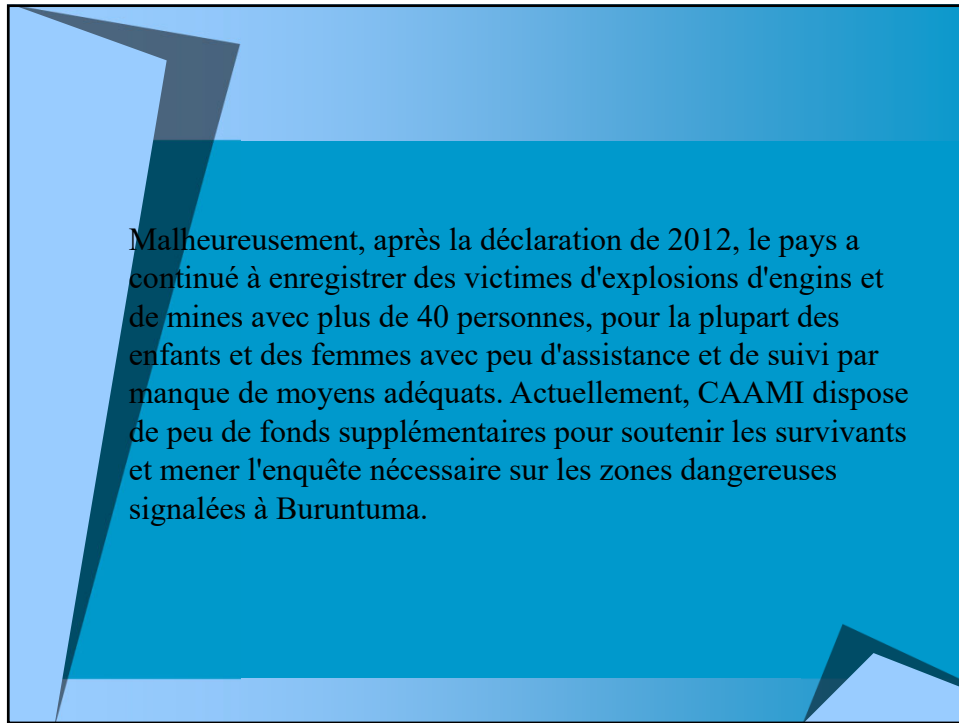
Le 5 décembre 2012, la Guinée-Bissau a signalé au 12 MSP qu'elle avait rempli son obligation au titre de l'article 5 de la Convention avant la date limite du 1er janvier 2012.

5



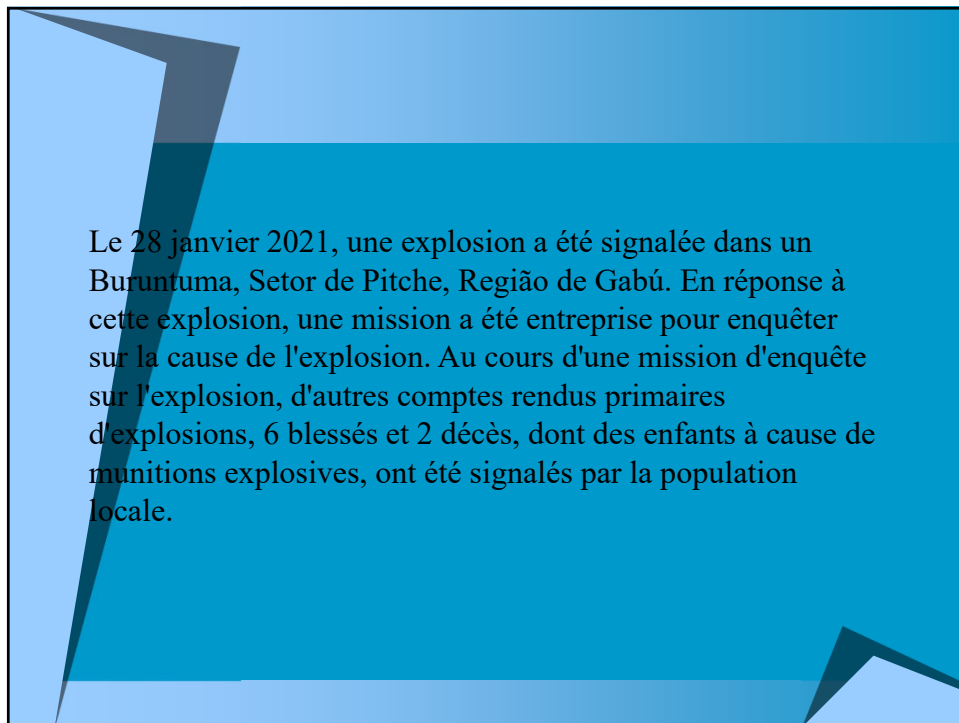
À la suite des efforts entrepris depuis que la Guinée-Bissau a soumis son premier rapport de transparence, la Guinée-Bissau a déclaré avoir rempli ses obligations au titre de l'article 5 de la Convention en ayant déterminé qu'il n'y avait plus de zones sous la juridiction ou le contrôle de la Guinée-Bissau. Bissau où des mines antipersonnel sont connues ou soupçonnées d'être en place. Après la déclaration d'achèvement, 50 zones minées représentant un total de 6 524 533,09 mètres carrés de zone dans laquelle des mines antipersonnel étaient connues ou soupçonnées d'être mises en place ont été libérées par le biais d'une enquête et d'un déminage. Ces travaux ont abouti à la destruction de 3 973 mines antipersonnel, 207 mines antichars et 309 125 UXO.

6



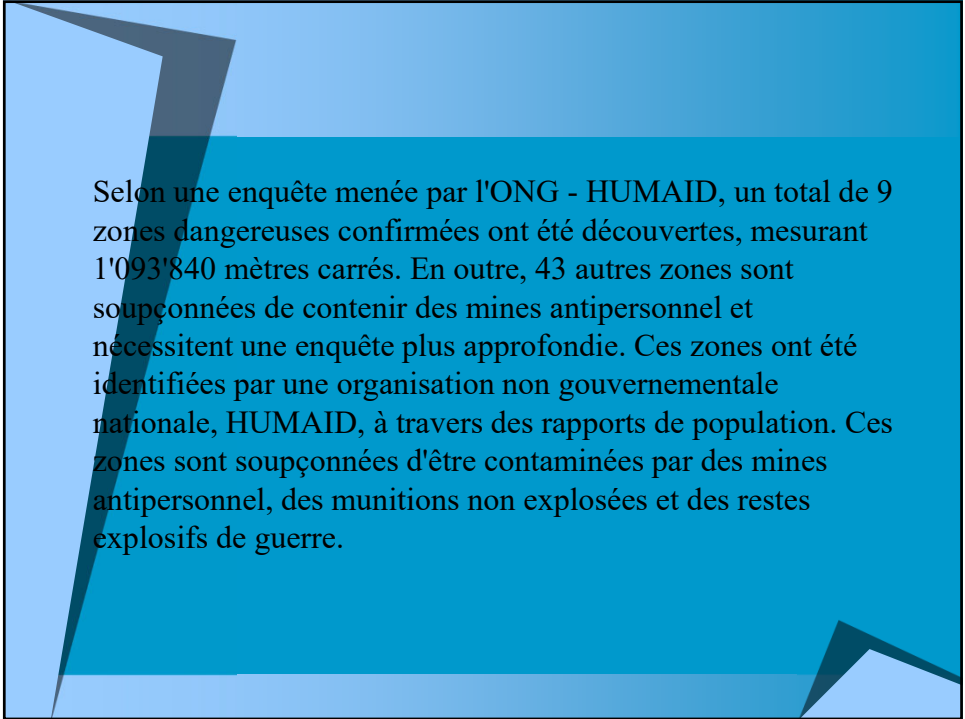
Malheureusement, après la déclaration de 2012, le pays a continué à enregistrer des victimes d'explosions d'engins et de mines avec plus de 40 personnes, pour la plupart des enfants et des femmes avec peu d'assistance et de suivi par manque de moyens adéquats. Actuellement, CAAMI dispose de peu de fonds supplémentaires pour soutenir les survivants et mener l'enquête nécessaire sur les zones dangereuses signalées à Buruntuma.

7




Le 28 janvier 2021, une explosion a été signalée dans un Buruntuma, Setor de Pitche, Região de Gabú. En réponse à cette explosion, une mission a été entreprise pour enquêter sur la cause de l'explosion. Au cours d'une mission d'enquête sur l'explosion, d'autres comptes rendus primaires d'explosions, 6 blessés et 2 décès, dont des enfants à cause de munitions explosives, ont été signalés par la population locale.

8



Selon une enquête menée par l'ONG - HUMAID, un total de 9 zones dangereuses confirmées ont été découvertes, mesurant 1'093'840 mètres carrés. En outre, 43 autres zones sont soupçonnées de contenir des mines antipersonnel et nécessitent une enquête plus approfondie. Ces zones ont été identifiées par une organisation non gouvernementale nationale, HUMAID, à travers des rapports de population. Ces zones sont soupçonnées d'être contaminées par des mines antipersonnel, des munitions non explosées et des restes explosifs de guerre.

9



À cet égard, et conformément à la proposition de réponse logique proposée partagée lors de la douzième Assemblée des États parties (12MSP), la Guinée-Bissau informe tous les États parties de la découverte de ces zones minées suspectées et soumet une demande de prolongation du délai pour examen par la dix-neuvième Assemblée des États parties jusqu'au 31 décembre 2022.

10

Ce temps permettra à la Guinée-Bissau de mobiliser un soutien national et international pour mener les activités d'enquête nécessaires pour recueillir et évaluer des données sur la contamination par les mines terrestres et d'autres informations pertinentes en vue d'élaborer un plan prospectif significatif basé sur ces informations, puis soumettre une demande ultérieure confiant des plans basés sur une meilleure compréhension de l'étendue du défi et qui projettent avec une grande certitude le temps qui sera nécessaire pour achever la mise en œuvre de l'article 5. La Guinée-Bissau soumettra une nouvelle demande de prolongation d'ici le 31 mars 2022. Cela est conforme aux accords des États parties tels qu'ils ont été présentés lors de la douzième Assemblée des États parties.

11

La Guinée Bissau tiendra les États parties informés des progrès réalisés à cet égard à chaque occasion, y compris dans son rapport au titre de l'article 7 et lors des réunions informelles et formelles de la Convention.

À l'heure actuelle, CAAMI fait face à un certain nombre de défis, notamment un manque de ressources financières pour mener à bien son mandat. CAAMI n'a actuellement pas de financement pour mener des activités d'éducation aux dangers des mines ou des activités d'enquête et de déminage supplémentaires. Le manque de ressources affecte également d'autres domaines clés de la CAAMI comme la base de données nationale qui est complètement paralysée et n'a pas fonctionné depuis 7 ans. Néanmoins, la capacité actuelle de la CAAMI en termes de personnel est bonne.

12

Il convient de noter que la Guinée-Bissau a été en contact étroit avec le Comité sur la mise en œuvre de l'article 5 et avec l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qui soutient ses efforts pour atteindre la communauté internationale.

13

Zones dangereuses confirmées

N°	Province	Communaute	Domaines (m ²)	Coordonnées	Activité	Secteur	Région
1	Nord	Encheia	600.000	Lat. 12° 39' 54,0" N Long. 014° 59' 08, 5" W	Déminage	Bissorã	Oio
2	Nord	Bricama	90.000	Lat. 12° 49' 27, 8 N Long. 015° 15' 97,2" W	Déminage	Farim	Oio
3	Nord	Cuntima	50.000	Lat. 12° 40' 12, 6" N Long. 014° 58' 43,6" W	Déminage	Farim	Oio
4	Nord	Demba Dado	51.000	Lat. 12° 32' 09,8" N Long. 014° 08' 53,0" W	Déminage	Farim	Oio
5	Nord	Djequemondo	15.000	Lat. 12° 22' 55,0" N Long. 16° 19' 18,2" W	Déminage	S. Dom	Cacheu
6	Nord	Buruntuma	116.700	Lat. 12° 25' 39, 7" N Long. 013° 38' 35,0W	Déminage	Pitche	Gabu
7	Nord	Medjo	108.800	Lat. 11° 21' 46,3" N Long. 014° 55' 28,9" W	Déminage	Quebo	Tombali
8	Nord	Imbai-Baila	60.000	Lat. 12° 26' 11, 1" N Long. 014° 55' 11,1" W	Déminage	Quebo	Tombali
9	Nord	Gubia	2.345	Lat. 11° 49' 30,6" N Long. 015° 35' 75,0" W	Déminage	Empad	Quinara
Le total			1.093.840				

14

Zones suspectes de danger

N°	Province	Communauté	Domaines	Activité	Secteur	Région
1	Nord	Nhane	Inconnu	Enquête	Bissorã	Oio
2	Nord	Yadur	Inconnu	Enquête	Bissorã	Oio
3	Nord	Biambe	Inconnu	Enquête	Bissorã	Oio
4	Nord	Cussaraba	Inconnu	Enquête	Mansaba	Oio
5	Nord	Gassanima	Inconnu	Enquête	Mansaba	Oio
6	Nord	Indjassane	Inconnu	Enquête	Mansaba	Oio
7	Nord	Candjambari	Inconnu	Enquête	Farim	Oio
8	Nord	Sara Mancama	Inconnu	Enquête	Farim	Oio
9	Nord	Sambuia	Inconnu	Enquête	Farim	Oio
10	Nord	Jopa	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
11	Nord	Bipo	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
12	Nord	Blom Antigo	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
13	Nord	Bachil	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu

15

14	Nord	Banhinda	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
15	Nord	Cobiana	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
16	Nord	Burne Balanta	Inconnu	Enquête	Cacheu	Cacheu
17	Nord	Asselem Binhaque	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Cacheu
18	Nord	Nhambalam	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Cacheu
19	Nord	Djinhalcunda	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Cacheu
20	Nord	Bigene	Inconnu	Enquête	Bigene	Cacheu
21	Nord	Matá	Inconnu	Enquête	Bula	Cacheu
22	East	Cambadju	Inconnu	Enquête	Contuboel	Bafatá
23	East	Dinguirai	Inconnu	Enquête	Boé	Gabu
24	East	Candjadude	Inconnu	Enquête	Pitche	Gabu
25	East	Sintchalale	Inconnu	Enquête	Pitche	Gabu
26	East	Cupe	Inconnu	Enquête	Pitche	Gabu
27	East	Canalifa	Inconnu	Enquête	Pitche	Gabu
28	East	Benfica	Inconnu	Enquête	Pitche	Gabu
29	South	Barria	Inconnu	Enquête	Catio	Tombali
30	South	Candempa Nalu	Inconnu	Enquête	Cacine	Tombali

16

31	South	Gadamael Antiga	Inconnu	Enquête	Cacheu	Tombali
32	South	Nhacoba	Inconnu	Enquête	Cacheu	Tombali
33	South	Madina Curadje	Inconnu	Enquête	Cacheu	Tombali
34	South	Cubucare de Baixo	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Tombali
35	South	Iemberem	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Tombali
36	South	Banta	Inconnu	Enquête	Sao Domin	Tombali
37	South	Satecuta	Inconnu	Enquête	Bigene	Tombali
38	South	Gã-Tande	Inconnu	Enquête	Bula	Tombali
39	South	Empada	Inconnu	Enquête	Empada	Quinara
40	South	Biangha	Inconnu	Enquête	Fulacunda	Quinara
41	South	Foiazinho	Inconnu	Enquête	Fulacunda	Quinara
42	South	Cobambol	Inconnu	Enquête	Fulacunda	Quinara
43	South	Bolanha Bodjol	Inconnu	Enquête	Buba	Quinara

17

Dégagement des zones de combat

N°	Province	Communauté	Domaines	Activité	Secteur	Région
1	South	Manha	122.304	Autorisation	Fulacunda	Quinara
2	Nord	Bumal	75.000	Autorisation	Mansoa	Oio
3	Nord	Rossum	175.000	Autorisation	Nhacra	Oio
4	Nord	Cuntima	30.000	Autorisation	Farim	Oio
5	Nord	Ilonde	60.000	Autorisation	Quinhamel	Biombo
Le total			402.304			

18



19



20



21